

Marchés publics & pratiques juridiques
Pratique du Droit à Titre Accessoire nécessaire à l'activité principale
Nos classes virtuelles
Pratique du droit à titre accessoire nécessaire à l'activité principale

ACTUALISATION EN PRATIQUE DU DROIT À TITRE ACCESSOIRE

2 jours - 14 heures

Public concerné

Professionnels exerçant leur activité dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques » relevant des codes NAF concernés par l'arrêté du 19 décembre 2000 modifié. ⁽¹⁾

OBJECTIFS

- Mise à jour des connaissances en matière juridique et réglementaire nécessaires à l'évolution de la législation.
- Connaître les risques et responsabilités du Chef d'Entreprise.
- Vous aider dans vos pratiques de consultations juridiques qui dépassent le cadre technique.
- Savoir appliquer les récentes réformes et respecter les nouvelles obligations.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diffusion de Powerpoint.
- Étude de cas et mises en pratique sous forme d'exercices.

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation Pratique du Droit à Titre Accessoire (28 jours).

Validation

- Attestation de formation.

1er Jour - Récapitulatif des réformes intervenues en matière juridique.

Droit Social :

Actualisation des connaissances sur la législation du travail au travers des thèmes bordés :

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>

- a. Les contrats de travail :
 - Formalités d'embauche.
 - Période d'essai.
- b. Le travail à temps partiel et à temps plein :
 - Mentions obligatoires.
 - Durée maximale du temps de travail.
 - Rémunération des heures complémentaires.
- c. Le recours aux CDD.
- d. Rupture du contrat de travail :
 - Le Droit du licenciement.

Droit des obligations :

Réforme du Droit des Obligations : Ordonnance du 10/02/2016.

Changements introduits dans les phases de négociation et de mise en œuvre du contrat.

Revue de jurisprudence sur le thème de la sous-traitance.

Pouvoirs et responsabilités du Chef d'entreprise :

Responsabilité fiscale.

Responsabilité civile.

Droit pénal.

2ème Jour - Sensibilisation centrée sur la pratique métier.

Actualisation du code des Marchés Publics (ordonnance du 23/07/2015 et décret d'application du 25/03/2016) :

Avec des nouvelles procédures de passation.

Maîtrise des modalités d'analyse des offres.

Modifications intervenues dans l'exercice des offres.

Modifications intervenues à l'intérieur des marchés.

Approche des marchés de partenariats.

Evolution de la jurisprudence en matière de contentieux (public et privé) :

Revue des dernières jurisprudences et conséquences sur les règles de marchés.

Passation.

Exécution des marchés.

Gestion des contentieux.

Mise à jour des connaissances en matière d'assurances :

Évolutions légales pour les assurances obligatoires.

Rappels des assurances facultatives existantes.

Conclusion :

Évaluation des acquis par QCM.

Évaluation de satisfaction du stagiaire.

⁽¹⁾ Arrêté du 19 décembre 2000 modifié par l'arrêté du 1er décembre 2003 pour les activités exercées dans le secteur « Ingénierie et Etudes Techniques » et relevant des codes NAF 02.40 Z, 70.21 Z, 70.22 Z, 74.90 B et 85.60 Z (74.1G*) et 78.10 Z, 78.30 Z (74.5 A*), 71.12 B, 74.90 A (74.2C*), 71.20 B (74.3B*), 62.02 A (72.1 Z*), 58.21 Z, 58.29 A, 58.29 B, 58.29 C(72.2 A*), 62.01 Z, 62.02 A, 62.02 B, 62.09 Z (72.2 C*), (62.03 Z, 63.11 Z (72.3 Z*), 58.11 Z, 58.12 Z, 58.13 Z, 58.14 Z, 58.19 Z, 58.21 Z, 58.29 A, 58.29 B, 58.29 C, 59.20 Z, 60.10 Z, 60.20 A, 60.20 B, 62.01 Z, 63.11 Z, 63.12 Z (72.4 Z*), et 73.20 Z (74.1 E*), conférant l'agrément prévu par l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (* Codes NAF qui était en vigueur avant la révision 2 au 1er janvier 2008)

TARIF PUBLIC : 990,00 € H.T.